



CONSTRUCTION D'UN TENNIS COUVERT

PLAN DE FINANCEMENT

Part subventionnée

Montant de l'opération : 90 613,00 € HT

Financement :

Agence nationale du Sport : 43 824,00 €

Département : 22 666,40 €

Fédération Française de Tennis : 6 000,00 €

Commune : 18 122,60 €